

LA SÉQUENCE DIDACTIQUE

Nathalie DENIZOT,
Lycée Anatole France, Lillers

« Séquence didactique » ! L'expression est à la mode, faussement simple et réellement chic. Elle a le brillant sérieux des mots en -tique, tellement scientifiques et rassurants ; elle a la légèreté feinte de l'art et du cinéma, à qui elle emprunte la notion de séquence. Quant à la didactique elle-même, elle est mise actuellement à toutes les sauces, et des collections de « didactique » naissent chez tous les éditeurs de publications parascolaires¹, tandis que les concours internes de recrutement en font une de leurs épreuves essentielles.

La séquence didactique se veut le nec plus ultra d'une nouvelle cohérence. Mais de quoi s'agit-il au juste ? D'où vient-elle donc ? Et quelle cohérence propose-t-elle ? C'est à ces questions, et à d'autres, que j'essaierai de répondre dans les quelques pages qui vont suivre, sans prétendre toutefois faire oeuvre exhaustive ni d'exégèse sur un tel sujet...

QU'EST-CE QU'UNE SÉQUENCE DIDACTIQUE ?

Qu'en dit-on ici ou là ? J'emprunte à deux écrits différents, un rapport de CAPES paru en 87 tout d'abord, puis un manuel de didactique paru en 92 ensuite, les deux définitions suivantes. « C'est l'ensemble des activités qui permettent de faire acquérir en tout ou partie un élément du programme, rationnel ou méthodique »². « Elle organise, sur un ensemble de séances, des activités de lecture et d'écriture visant à faire acquérir à des élèves clairement identifiés un certain nombre de savoirs et de savoir-faire préalablement définis »³. Plusieurs années séparent donc les deux définitions, et, même si elles proviennent de sources différentes, le glissement des

1. La plus importante à ce jour est celle publiée conjointement par les éditions Bertrand-Lacoste et le CRDP de Toulouse. Hachette propose aussi, à l'intérieur d'une collection intitulée « Pédagogies pour demain », une série de volumes sous-titrés « Didactiques », inaugurée pour le secondaire par ... Gilberte Niquet.

2. Cf. Rapport du CAPES 1987, cité dans *La didactique du français*, Nathan, p. 13.

3. Cf. *La séquence didactique en français*, Bertrand-Lacoste/CRDP de Toulouse, p. 17 ; la même définition se retrouve dans un autre ouvrage de la collection, *Le projet pédagogique en français*, p. 55.

mots de l'une à l'autre est intéressant : les *activités* deviennent *activités de lecture et d'écriture*, le mot *programme* est abandonné, et l'*élément rationnel ou méthodique* se transforme en *savoirs et savoir-faire*. La seconde définition s'enrichit en outre de précisions importantes : les élèves sont *clairement identifiés*, les savoirs et savoir-faire *préalablement définis*, conformément aux recommandations officielles⁴, et cette séquence s'organise en *séances*, seul terme employé par ces mêmes instructions officielles, qui n'utilisaient pas encore, au moment de leur parution, l'expression de « séquence ». Il est clair qu'en quelques années, la notion s'est affinée jusqu'à intégrer des concepts chers aux didacticiens du français. Entre l'*élément du programme* et les *savoirs et savoir-faire*, un pas décisif a été franchi.

Les différents auteurs prennent de plus en plus soin de ne pas isoler la séquence. Là où les instructions et rapports officiels parlent volontiers encore de programmes, ils préfèrent souvent des formules plus souples : « Si riche et si réussie soit-elle, la "séquence" n'est pas un but en soi, ni une activité autonome. Elle prend place dans l'enseignement de l'année »⁵. La *progression*, terme encore communément employé, cède parfois la place au *projet* : « La séquence didactique est l'élément de base indispensable du projet pédagogique »⁶. Il est vrai que le projet est au moins autant à la mode que la séquence, et qu'on le trouve lui aussi à toutes les sauces : projet d'établissement, projet de l'élève, projet pédagogique, sans parler bien sûr de la pédagogie par projets ou des projets d'équipe.

PETIT HISTORIQUE DE LA SÉQUENCE DIDACTIQUE

La séquence est en fait bien jeune encore. Elle apparaît certes pour la première fois dans les instructions officielles en 81, à propos de l'organisation des classes de français en lycée professionnel. Elle est définie alors comme « un ensemble de situations de communication, d'expression et de lecture se motivant les unes les autres à mesure qu'elles font apparaître chez les élèves de nouveaux besoins de formation »⁷. Mais en 87, deux documents émanant de jurys de CAPES interne en donnent encore deux acceptions différentes : le jury d'italien parle de séquences *à l'intérieur* d'une même heure de cours, tandis que celui de lettres modernes demande de construire une séquence *composée* de trois heures de cours. Si ce genre de cacophonie tend à disparaître, il n'en reste pas moins que le rapport de l'agrégation interne de lettres classiques de 90 écrivait : « La détermination du nombre des séquences manque parfois de bon sens, trois ou quatre heures représentant, semble-t-il, une juste mesure »⁸,

4. Textes officiels pour l'enseignement du français en classe de Seconde, *Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale*, n° spécial 15 février 1987.

5. *La didactique du français*, Nathan, p. 13.

6. *Le projet pédagogique en français*, p. 55.

7. BO n° 32 bis du 10 septembre 1981. Cf à ce sujet A. Bouillaguet, *Guide de l'épreuve professionnelle au CAPES de Lettres*, Nathan, p. 43 sqq.

8. J'emprunte ces citations et ces rapprochements à un cours de didactique de S. Serodes, dans le cadre de la préparation à l'agrégation interne de lettres classiques du CNED.

assimilant séquence et séance. Le rapporteur du même jury l'année suivante prend bien garde au contraire à définir la séquence par opposition à la séance, regrettant même que certains candidats les confondent encore !. Un ouvrage de Bertrand-Lacoste et du CRDP de Toulouse, *La séquence didactique en français*, est entièrement consacré à cette notion, mais il n'est paru qu'en 92. Un regard sur la bibliographie proposée est à ce sujet instructif : tous les ouvrages dont il est question sont très récents. La réelle vulgarisation de la notion de séquence date donc du début des années 90, et non du début des années 80.

LA SÉQUENCE ET LES CONCOURS INTERNES

Le grand succès de cette nouvelle notion est bien évidemment en relation très étroite avec les concours internes, qui existent depuis peu : les agrégations internes ont connu leurs premières sessions en 89, quelques années après les CAPES internes. L'épreuve de didactique, en lettres modernes comme en lettres classiques, s'est emparée de la séquence. L'ouvrage déjà cité qui lui est consacré chez Bertrand-lacoste écrit même : « Son extension limitée à quelques séances, sa relative autonomie comme sa vocation didactique *prédisposaient* la séquence à servir de cadre à l'épreuve de didactique »⁹. Si ce terme n'apparaît pas dans le libellé des sujets d'agrégation¹⁰, il est repris désormais par les rapports, qui semblent unanimes à définir le devoir de didactique comme l'exposé méthodique et composé d'une « séquence ». Il suffit de lire ces extraits de deux rapports de jury récents : « Ce projet didactique ainsi conçu et exposé peut servir de fil conducteur au devoir qui **présentera la suite des séances composant la séquence (...)** » (agrégation interne de lettres classiques, 91). « La démarche simple qui consiste à présenter très rapidement le sujet, à poser son objectif en termes clairs et précis, à indiquer et justifier le moment de l'année choisi, (...), puis à **développer la séquence (...)**, enfin à conclure (...), semble encore méconnue » (agrégation interne de lettres modernes, 91)¹¹. Ce même rapport revient d'ailleurs très longuement sur cette notion de séquence didactique, dont il rappelle une définition¹² qu'il commente précisément tout au long des quatre pages suivantes. Le devoir de didactique aux agrégations internes doit donc explicitement se construire autour d'une « séquence ».

Mais ce n'est pas assez, me semble-t-il, de dire que l'épreuve de didactique s'est emparée de la séquence, qui était « prédisposée à lui servir de cadre ». Il serait sans doute plus juste de dire que les concours internes ont inventé, ou tout au moins réinventé la séquence didactique. Bien sûr, il y a de longues années déjà que les

9. *La séquence didactique en français*, p. 17. C'est moi qui souligne.

10. Le libellé de lettres classiques reprend par exemple année après année la même formulation : « A partir de l'analyse que vous en [= les textes proposés] ferez, vous exposerez, dans un développement rédigé et composé, les modalités de leur exploitation à l'intention d'une classe de (...) »

11. C'est moi qui souligne.

12. extraite de « Elaboration et évaluation de deux séquences didactiques », Dautz et alii, *Le Français aujourd'hui*, n° 93.

instructions officielles invitent les professeurs de français à privilégier l'étude des oeuvres complètes, ou des groupements de texte (en lycée, qui n'est pourtant jamais à la pointe des réformes), ce qui implique plusieurs séances avec un ou des objectifs communs. Bien sûr, certains n'ont pas attendu les rapports de jury ou les manuels de « didactique » pour essayer de donner à leurs cours la cohérence prônée par la séquence didactique. Mais la didactique était encore il y a quelques années un mot un peu bizarre, qu'on n'entendait pas beaucoup dans les salles de profs, un mot de colloques, de spécialistes, de revues compliquées à tirages presque confidentiels. On parlait beaucoup de pédagogie, pas toujours d'ailleurs pour en dire du bien, on parlait peu de didactique... Les concours internes ont fait bouger les choses, en instaurant, même à l'agrégation, cette fameuse épreuve de « didactique ». Les premiers rapports se sont plaints de ce que beaucoup de candidats confondaient pédagogie et didactique, et n'ont eu de cesse depuis de démontrer la différence essentielle entre les deux : la « didactique », devenue matière noble puisque matière agrégative, est, selon eux, résolument du côté des contenus, c'est à dire ici du côté de la littérature. Ainsi, à l'agrégation interne de lettres classiques, le devoir de didactique porte-t-il exclusivement sur les oeuvres au programme¹³, ce qui rend l'exercice très ambigu, puisque le candidat doit à la fois montrer l'érudition attendue d'un futur agrégé et bâtir une séquence didactique pour une classe de niveau lycée !

Les manuels de « didactique » ont d'ailleurs fleuri depuis l'instauration des concours internes, et ont ainsi contribué, dans l'objectif de la préparation à ces concours, au succès de la séquence. Le problème est en fait qu'il prétendent viser à un objectif double, à la fois aider le professeur-candidat pour l'épreuve de didactique, et en même temps aider le professeur-tout-court à préparer « en vrai » ses cours. Les sous-titres de certains manuels entretiennent l'ambiguïté : *La séquence didactique en français*, chez Bertrand-Lacoste, est sous-titré *classes de lycée - CAPES - Agrégation*, et *La didactique du français*, chez Nathan, *CAPES et Agrégation ; Cours et concours*. La séquence, théorisée pour les besoins des concours, accède donc aussi au statut d'outil d'enseignement, de modèle pour le prof, que l'on invite fortement à bâtir des séquences didactiques, sur le modèle des corrigés proposés pour les concours.

QUELLES SÉQUENCES DIDACTIQUES ?

Quels genres de séquences sommes-nous donc ainsi exhortés à construire ? Le travail en collège est peu traité dans les manuels, qui s'intéressent le plus souvent au lycée. Mais l'un d'eux¹⁴ propose des séquences propres au collège, en trois séances (nostalgie de la perfection quasi sacrée de ce chiffre trois ? !), avec prolongements possibles, comprenant à chaque fois une séance à dominante d'étude de la langue, une séance à dominante de lecture, une séance à dominante d'entraînement à

13. Il n'y a que deux épreuves écrites aux agrégations internes de lettres : une dissertation sur auteurs et un devoir de didactique hors programme en lettres modernes ; une dissertation de didactique sur auteurs et une version de langue ancienne en lettres classiques.

14. *La didactique du français*, Nathan.

l'expression écrite. L'ordre de ces séances est variable, mais ces trois composantes s'y retrouvent toujours, autour d'un « objectif » commun (« l'insertion d'un récit dans une oeuvre théâtrale », « la conduite d'un conte » etc...). Conformément aux épreuves de concours, tout est soigneusement prévu sur le papier par le professeur, à l'avance. Il s'agit donc par exemple, autour d'un extrait du *Cid* (oeuvre au programme, bien sûr !), d'étudier le texte, puis d'initier les élèves à l'écriture épique, enfin d'étudier le participe présent. On appréciera la « cohérence » de la démarche, qui consiste par exemple à étudier la grammaire **après** la lecture et l'écriture, et de façon complètement autonome : quel rapport entre la tonalité épique et le participe présent ?

En ce qui concerne le lycée, il s'agit presque exclusivement de groupements de textes. On retrouve là bien sûr les exigences des concours, et notamment de l'agrégation, dont l'épreuve de didactique ne s'intéresse qu'au lycée. Un seul des ouvrages en ma possession, le dernier paru du reste, propose d'autres types de séquences, et dresse une typologie des séquences didactiques en français¹⁵, qui tente de faire le tour des possibilités de la classe de français. L'auteur a même prévu la catégorie des « séquences libres », pour celles qui ne rentrent pas dans les cadres prévus ! Mais les autres manuels n'offrent que des groupements de textes, construits ou non à partir des oeuvres au programme de l'agrégation.

Et c'est là me semble-t-il l'un des dangers de la séquence didactique ainsi illustrée, et de la « didactique » à usage des agrégatifs et autres candidats : se cantonner à la littérature, comme si l'enseignement du français n'était que littéraire. Il est clair que, si l'existence d'une épreuve de « didactique » aux concours internes constitue en soi une avancée, le fait de borner cette épreuve à la littérature, et de la dissocier à ce point de la « pédagogie », limite fortement cette avancée. La séquence didactique vue sous cet angle-là perd de son caractère innovant, et l'on comprend mieux ainsi le discours des rapports de jury rappelant l'importance essentielle des « savoirs savants », et la non-pertinence en « didactique » de la « pédagogie ». Il est tentant ici de citer J.F. Halté, qui écrit dans son petit ouvrage qui n'est pas à usage exclusif des agrégatifs : « Le passage au premier plan du discours didactique entendu comme le repli sur les contenus marque la dominance du camp *conservateur* en éducation (lequel recrute politiquement à gauche aussi bien qu'à droite), et le retrait du discours pédagogique signale au contraire le recul du camp *progressiste*. (...) Commode à bien des égards, le modèle dichotomique n'en est pas moins dangereusement réducteur. En masquant la complexité des actes d'enseignement, il donne une idée fautive et de la didactique, et de la pédagogie. »¹⁶

15. *Le projet pédagogique en français*, Bertrand-Lacoste, CRDP Midi-Pyrénées, 1993, p. 61-62. Il faut noter que cet ouvrage ne vise pas nécessairement la préparation d'un concours interne.

16. J.F. Halté, *La didactique du français*, PUF, 1992, p. 5-6. C'est l'auteur qui souligne. Rappelons, d'autre part, que, pour J.F. Halté, la didactique n'est pas opposée à la pédagogie (qui est entendue comme attention portée aux problèmes d'apprentissage et d'enseignement), mais doit la prendre en compte.

EN GUISE DE CONCLUSION

La mode de la séquence didactique procède donc bien de cette tentative (tentation ?) de rationaliser le plus possible l'enseignement du français. Au service essentiellement des concours internes, la séquence est là pour donner un cadre quasi scientifique aux cours. Une séquence se programme avec une précision minutieuse, n'oublie ni les pré-acquis, ni les prérequis, ni les prolongements vers d'autres séquences, combine objectifs méthodologiques et notionnels, s'intéresse aux savoirs et à leur contextualisation, imagine des situations-problèmes, pense à la façon dont l'élève va conceptualiser une notion, évalue avant, pendant et après l'apprentissage... Cette séquence modèle sera suivie d'une autre séquence tout aussi modèle, et le « montage » de toutes ces séquences constituera le film parfait d'une année idéale.

Mais mon film à moi dérape souvent, et mes « séquences », soigneusement imaginées dans le calme et la sérénité de mon bureau, débouchent parfois sur des problèmes que je n'avais pas envisagés, ou que je n'avais pas programmés à ce moment-là. Quand j'écris mon texte, je n'écris pas en même temps celui de mes élèves, et quand ils se mettent à improviser, il faut bien faire plusieurs prises... La séquence didactique marche droit, fièrement tendue vers un but idéal. Les miennes marchent le plus souvent en crabe, quand elles ne vont pas à reculons ni ne s'égarant dans des chemins de traverse pas toujours balisés...

BIBLIOGRAPHIE

A. Armand, M. Descottes, J. Jordy, G. Langlade, *La séquence didactique en français*, Bertrand-Lacoste/CRDP de Toulouse : collection Didactiques, 1992.

Sous-titré *Classes de lycée, CAPES, Agrégation*, il vise en fait essentiellement la préparation des agrégations internes, dont il épiluche et commente les rapports. Les séquences proposées, exclusivement des groupements de textes pour le lycée, sont presque entièrement rédigées.

A. Bouillaguet, *Guide de l'épreuve professionnelle au CAPES de Lettres*, Nathan-Université, 1992.

Comme son titre l'indique explicitement, il s'agit d'un manuel de préparation au CAPES. Un court chapitre définit la séquence, en s'appuyant essentiellement sur des BO, et propose un exemple de séquence autour d'*Andromaque*.

A. Couprie, G. Guillo, *La didactique du français*, Nathan-Université, 1991.

Sous-titré *CAPES et Agrégation ; Cours et concours*, il vise lui aussi la préparation aux concours. L'essentiel de l'ouvrage est consacré à des séquences rédigées ou sous forme de plans.

M. Descottes, J. Jordy, G. Langlade, *Le projet pédagogique en français*, Bertrand-Lacoste/CRDP de Toulouse : collection Didactiques, 1993.

Sous-titré *Séquences et modules au lycée*, il s'intéresse aux séquences à l'intérieur de projets pédagogiques, et propose une typologie des séquences, qui ne sont pas toutes consacrées à des groupements de textes. C'est le moins « utilitaire », en ce qui concerne les concours, des ouvrages présentés ici.

J. Biard, F. Denis, *Didactique du texte littéraire*, Nathan, 1993.

Les auteurs, toutes deux membres du jury du CAPES interne de lettres modernes, veulent proposer un manuel pratique (avec beaucoup d'exemples développées de séquences) pour l'enseignement de la littérature. Leurs séquences littéraires se construisent autour de plusieurs niveaux de lecture d'un même texte.

Rapports de jury de CAPES et d'Agrégations internes (disponibles dans les CRDP).

Il est intéressant de noter dans les rapports la construction progressive de la notion de séquence, que le rapporteur du jury de l'agrégation interne de lettres modernes de 91 prend la peine de définir très longuement.

Pratiques annonce pour 95 un numéro sur la séquence didactique. A suivre, donc...